

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

*hier était jete amon*

**Prix de l'Abonnement**  
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00  
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00  
 Invariablement payable d'avance  
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.50  
 Chaque insertion subséquente..... 0.12  
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 26 MARS 1879.

### LES IDOLES

(Suite.)

—Qu'ai-je négligé pour cet ingrat? demanda Pomeireul, sans entendre les consolantes paroles de Sulpice; tout ce qu'il souhaitait, je le lui ai accordé avec joie... Son appartement est plus riche que le mien; ses voitures sont plus belles que les miennes; il aime les chevaux, et possède une écurie digne d'un lord! Il me semblait que chaque sacrifice me le devait attacher davantage! Et cependant n'aurais-je pas dû constater que si Xavier se montrait affectueux, empressé pendant quelques jours, il profitait de ma satisfaction pour arracher quelques billets de mille francs de plus à la caisse paternelle! J'avais fixé sa pension d'abord; eh bien! il la recevait et ne payait personne... On tirait sur moi à la fin de l'année... Je goudailais et j'acquittais les notes... et toujours ainsi! Eh bien! je suis las de me faire le banquier d'un jeune homme inutile, dont la plus grave occupation est de discuter l'échancrure d'un gilet et le noeud d'une cravate! qui apporte ici une langue de palefrenier et des habitudes de café Anglais! Un peu plus, avec la vie qu'il mène, il oublierait qu'il existe un ange dans cette maison!

—Mon père, dit Sulpice, d'une voix pleine de grave tendresse, je ne combats point vos griefs; vous citez des faits, il suffit! et d'ailleurs je vois comme vous que Xavier descend la pente d'un abîme... Mais... n'allez pas croire surtout, mon père, que je veuille déverser le moindre tort sur votre conduite... Si votre tendresse a été poussée plus loin que votre prévoyance, ce n'est pas moi qui vous en blâmerai. Seulement, vous vous êtes montré trop généreux...

—Eh sans doute! tu as raison, Sulpice; j'aurais dû dire à cet enfant de dix-huit ans, qui terminait ses études: —A ton tour de marteler le fer, de couler, de ciseler le bronze; apprends un à un les secrets du métier comme j'ai fait moi-même; tu me succéderas un jour; je ne veux pas que la maison Pomeireul change de *Raison sociale!*

—Non! j'ai, comme la plupart des pères de famille en France, cédé, moitié par affection, moitié peut-être par vanité, aux désirs de Xavier... Plus d'une fois j'ai souri en voyant ce beau cavalier spirituel, prodigue, un peu fanfaron; ce fut une grande faute... A peine Xavier eût-il le pied dans les cercles que les cercles me le prirent. Il devint un cocodès, un petit crevé, un gommeux! trinité de noms caractérisant le même être personnel, inutile et prodigue, produit d'une société qui s'effondre... Je compris le danger, je voulus enrayer le mal... il était trop tard... Xavier avait perdu, au milieu de ses compagnons d'orgie, cette fleur de respect de famille, de bon ton et de tendresse qui ne se conservent qu'au foyer paternel... Mes observations lui froissaient; il y répondait avec aigreur et me quittait morose et chagrin... Je l'aimais, et je le rappelais... en le rappelant je lui donnais encore ce qu'il me demandait... Et cela dure depuis cinq ans! Mais je suis las de solder cette paresse élégante! je ne me crois plus le droit de subvenir davantage aux dépenses d'un ingrat qui me prend presque pour sa dupe... A partir d'aujourd'hui, la caisse est fermée...

—Soit! dit Sulpice, mais le père trouve ses bras...  
 —Au fils repentant, certes! Tu ne comprends peut-être pas, Sulpice, pourquoi je souffre aujourd'hui doublement de la conduite de Xavier?... C'est que je la compare à celle de Bénédicte... Mon vrai fils, c'est cet orphelin qui va m'appeler son père, et qui trouve la jeunesse et le talent un assez beau capital pour qu'il ne soit pas besoin d'y ajouter des écus... L'absence de Xavier ce soir a été la goutte d'eau faisant déborder la coupe d'amertume... A partir

de demain, Xavier travaillera et prendra la direction de la fabrique, sous ma surveillance.

—Bien! mon père, je vous approuve de couper court au mal; une heure viendrait où il n'en serait plus temps... Je vous supplie seulement de mettre de la douceur dans vos reproches... Il n'a pas le cœur méchant, ce prodigue! Ses amis l'aiment! Sabine le chérit de toute la puissance de son cœur angélique, et moi aussi, mon père: je porte à Xavier l'amour que ressentent les mères pour leurs fils malades, en danger peut-être! Si je maudis ses fautes, j'espère en effacer les traces! Les vices m'épouvantent! Les hommes vicieux m'attristent... car, de même que le Christ, je suis entré dans le monde du sacerdoce, non pour ceux qui se portent bien, mais pour ceux qui sont malades! Ne nous le dissimulons pas, Xavier est le Benjamin de la famille... Et s'il se rend, hélas! presque indigne d'une préférence dont nous sommes tous complices, je suis sûr qu'il s'efforcera plus tard de la mériter!

—Dieu l'entende! murmura Pomeireul.

—Oui, si vous me promettez de lui parler doucement.

—Avec fermeté, mais sans colère.

—Tout ira bien, croyez-le... Et pour vous distraire de cet entretien bien lugubre pour un jour de fiançailles, écoutez la musique de Sabine, de la belle, bonne et grande musique, comme Bénédicte fait de la belle et noble sculpture.

En effet, la jeune fille, quittant le piano sur lequel elle venait d'exécuter de brillantes fantaisies, s'était assise à l'harmonium, et jouait une des merveilles de la musique religieuse, l'*O Jesu*, de Haydn. Cette prière si large, si suppliante, qui fait succéder au cri d'angoisse de l'homme la supplication caressante de l'enfant, était interprétée par Sabine avec un sentiment d'une exquise profondeur. Personne avant elle n'avait su détailler ce morceau avec un semblable talent, et Bénédicte, en fermant les yeux, pouvait se croire sous les voûtes pleines d'ombres d'une chapelle, écoutant la voix d'un orgue saint, portant sur les ailes des notes la prière de la foule agenouillée. En les rouvrant, il trouva à Sabine une telle expression d'inspiration, qu'il lui dit, d'une voix contenue:

—Restez ainsi une minute encore! l'an prochain j'enverrai une sainte Cécile au Salon.

Quand la mélodie religieuse s'éteignit sous les doigts de Sabine, ce fut le signal de l'adieu. Bénédicte sera les mains de Pomeireul et de Sulpice, prit une fleur que lui tendit sa fiancée, et quitta cette famille que, désormais, il considérait comme la sienne.

—A demain, lui dit Pomeireul; ton couvert sera mis tous les jours.

Lorsque le sculpteur se fut éloigné, Sabine soupira le bonsoir à son père:

—J'espère, lui dit-elle, que vous n'allez pas travailler!

—Une lettre à écrire seulement, chère fille.

—Je comprends... dit Sulpice, vous voulez attendre Xavier.

—Oui, mon fils; il apprendra ce soir ma décision.

—Souvenez-vous de ce que vous m'avez promis.

—Sois tranquille, Sulpice! repose en paix, mon digne fils!

Le jeune prêtre monta au dernier étage de l'hôtel, où sa chambre se trouvait située.

Sabine gagna son petit appartement, placé entre celui de Pomeireul et celui de Xavier.

La jeune fille qui recommandait si bien à son père de ne pas prendre sur le repos de la nuit, s'assit en face d'une petite table et se mit à écrire avec une rapidité due au sentiment d'une joie et d'une inspiration vraies.

Pendant ce temps, Pomeireul sonnait Baptiste.

—Vous me préviendrez, dit-il, quand M. Xavier rentrera.

—Mais, M. Xavier est chez lui depuis une heure.

—Alors, priez le de passer dans mon cabinet.

Un moment après, Xavier se trouvait en face de son père.

Sa physionomie portait les traces de veilles et de chagrins précoces; l'œil était presque éteint et les lèvres sans couleur. La toilette, d'ordinaire si soignée du jeune homme, était frippée, presque débraillée; un tremblement nerveux agitait ses mains.

—Pourquoi n'avez-vous pas assisté au dîner de famille? demanda Pomeireul.

Le jeune homme baissa la tête sans répondre.

—Où étiez-vous? reprit le négociant.

—Au cercle!

—Et vous nous avez préféré la société de vos amis?

—Je n'ai pas dîné, répliqua Xavier, d'une voix basse.

—Que faisiez-vous donc?

—Je jouais!

—Vous jouiez! Et vous avez perdu, n'est-ce pas?

—J'ai perdu, mon père!

—Une grosse somme?

—Oui, mon père.

—Combien.

—Quarante mille francs!

—Vous possédiez donc une bourse de jeu considérable?

—Non, mon père... Je jouais sur parole!

—Ah! il se trouve des gens qui risquent contre vous quarante mille francs sur parole? Cela fait honneur à leur confiance.

—Et à ma loyauté, mon père.

—Comment cela?

—Cela prouve que si je fais des dettes, je les paie; que si je contracte un emprunt, je le rembourse.

—Avec quoi? demanda Pomeireul.

—Avec... avec l'argent que vous voulez bien me donner, mon père.

—Allons! dit le banquier, l'entretien que nous devons avoir sera plus long que je pensais... Je voulais vous laisser debout comme un coupable resté devant son juge... mais j'ai pitié de la prostration dans laquelle je vous vois... Prenez un siège et écoutez-moi...

En entendant, pour la première fois, son père lui parler avec cette froideur glaciale, Xavier perdit le peu d'assurance qu'il gardait encore et tomba lourdement dans un fauteuil.

—Quand j'épousai votre mère, reprit Pomeireul, elle était pauvre, je vivais moi-même de mon métier de ciseleur et de monteur, et nous connûmes assez de mauvais jours pour avoir le temps de nous apprécier davantage... Quand la fortune vint, elle nous trouva prémunis contre ses dangers... Votre mère resta ce qu'elle était, une sainte et modeste créature, et si elle posséda des écrans, dont le cadeau flattait ma tendresse sans exciter sa vanité, elle ne m'en demanda jamais. Elle vous nourrit tous les trois, sachant rester mère de famille accomplie et une femme aimable. Elle veilla sur vous tant que Dieu lui permit de vivre, et un jour elle me laissa seule... Oui, seul! non que je ne vous aimasse point tous les trois; mais si vous remplissiez une grande part de mon cœur, il en est une qui resta toujours veuve... Je ne trahis pas le souvenir de la chère morte, et je me vouai à votre éducation. Sulpice et vous, Xavier, vous reçûtes les mêmes leçons, données par les mêmes professeurs... Sans doute Sulpice, qui avait davantage vécu avec sa mère, en garda l'angélique empreinte, car dès qu'il fut en âge de penser, il devint sérieux; dès qu'il lui fut possible de choisir une carrière, il se décida par le sacrifice perpétuel de soi, l'abnégation de tous les jours, il entra dans le sacerdoce: c'était déjà un apôtre... Le séminaire le prenait, vous seul me restiez; vous seul deviez vivre de la vie mondaine et continuer la famille et un nom de braves gens; si cela n'excuse pas mes faiblesses, cela les explique, du moins... J'ai cru longtemps que vous cédiez à l'effervescence passagère de la jeunesse; je ne mis point assez tôt votre volonté sous le joug du travail, et chaque jour je sentis que vous m'échappiez davantage...

—Mon père!

(A continuer.)



Chemin de Fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'EST.

Inauguration de la voie ferrée jusqu'à Montréal.

A partir de LUNDI, le 10 FEVRIER, les Trains marcheront régulièrement tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit:

Train Express laissera Québec à Midi, arrivant à Montréal à 7.40, à Hull à 11.00 P. M.

Train Express laissera Montréal à 3.10 P. M., se reliant à la Jonction St. Martin avec le Train laissant Hull à 11.30 A. M., arrivant à Québec à 1.10 P. M.

Train Mixte pour Trois-Rivières à 6.15 P. M., arrivant à Trois-Rivières à 11.20.

Train Accommodation laissera Trois-Rivières à 5 A. M., arrivant à Montréal à 10 A. M., se reliant à la Jonction avec le Train Express pour Hull, arrivant à 1.30 P. M.

Train Mixte pour le Frêt laissera Montréal à 7.20 A. M., arrivant à Québec à 5.50 P. M.

On pourra se procurer des rafraichissements à Berthier à 5 heures pour le train du soir, et à 6 heures pour le train du matin.

Les trains partiront au temps de Québec.

Le Train Express de 12.45 seul partira Lundi, les autres trains voyageront régulièrement Mardi, à l'exception du train de Frêt Mixte qui commencera à voyager Mercredi.

N. B.—Comme le train qui part occupe la voie de ce côté de la gare, les passagers sont priés d'entrer pour acheter leurs billets par la porte à l'est de la bâtisse où des guichets sont placés pour la vente des billets. Le bagage, les malles et les articles des voyageurs par l'Express seront reçus dans les salles au nord de la bâtisse. Entrée rue Henderson.

Les trains arrivent sur la voie sud ce qui donne plus de facilité pour descendre du train.

Québec, 17 février 1879.

EDOUARD LAROCHELLE,

RELIEUR & RÉGLEUR,

Successeur de feu C. HIANVEUX dit LAFRANCE

No. 14, rue Laval, Haute-Ville, QUÉBEC.

Le sousigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toute commande en reliure que l'on voudra bien lui confier et à des prix très modérés.

Ayant fait l'acquisition de l'atelier en reliure de feu C. Hianveux dit Lafrance, il a fait faire des améliorations modernes considérables, qui lui permettent d'exécuter tous les ordres qu'il recevra avec la plus grande ponctualité.

Une visite est sollicitée.

ED. LAROCHELLE,

No. 14, rue Laval, Haute-Ville.

Québec, 17 janvier 1879.

REMÈDE SPÉCIFIQUE de GRAY

TRADE MARK. Le GRAND TRADE MARK

remède anglais

Une guérison

infaillible pour

la faiblesse sé-

minale, la sperm-

atorrhée, im-

puissance et

toutes les ma-

After Taking.

ladies qui sont les suites des habitudes

honteuses: perte de la mémoire, lassitude

des membres, douleurs dans le dos, obscur-

cissements de la vue, décrépitude préma-

turée et plusieurs autres maladies qui con-

duisent à la folie, à la consommation ou à

une mort précoce. Détails complets dans

notre pamphlet, que nous envoyons gratis

par la maille. Le remède spécifique

est vendu par tous les droguistes à \$1 le

paquet ou six paquets pour \$5. Il sera en-

voyé franc de port sur réception de la

somme requise.

CIE. DE MEDICINE DE GRAY,

Windsor, Ontario, Canada.

En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des États-Unis.

Québec, 3 février 1879—laq&h

### AVIS.

M. OISEL informe le public que le Piano qui devait être raffé le 27 février dernier, était rendu à la Salle Jacques-Cartier, ce jour là, mais en conséquence du peu de gens qui s'y étaient rendus, et aussi à cause de la plupart des billets qui n'étaient pas payés, il a dû remettre le tirage à une date ultérieure, qui sera annoncée dans les journaux de la ville.

Québec, 7 mars 1879—lm

### Avantage

EXTRAORDINAIRE!

F. X. ST. LAURENT

Marchand de Marchandises Sèches,

vient de réduire de

30 0/0 tout son stock

CONSISTANT EN

Tweeds Anglais, Ecosais, Canadien et

d'Halifax,

Drap Noir,

Serge,

Étoffes à Robes,

Alpacas Noir et Couleurs,

Cobourg,

Coton Jaune,

Shirting,

Flanelle,

Etc., etc., etc.

Les personnes qui désirent faire des

emplettes pour le printemps feront bien

de venir voir nos bas prix avant d'aller

ailleurs.

Les jeunes gens feront bien de venir

voir nos Tweeds que nous recomman-

çons pour la qualité et les patrons.

F. X. ST. LAURENT,

A l'Enseigne du Buffalo,

Vis-à-vis le Couvent,

Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 4 mars 1879.

HARVEY, PRATTE & CIE.

PIANOS,

ORGUES ET HARMONIUMS

341, RUE NOTRE-DAME,

MONTRÉAL.

Ecrivez pour circulaires et catalogues

illustrés.

7 février 1879—3m

### Exposition de Paris.

La maison RENAUD & CIE. a le

plaisir d'inviter ses amis et le public

en général de venir visiter l'assortiment

magnifique d'Articles de Fantaisie, de

Porcelaine Française, de Verreries, etc.,

qu'elle vient de recevoir directement

de l'Exposition de Paris.

On trouvera à notre établissement

une grande variété d'objets convenables

pour Cadeaux du Jour de l'An.

— AUSA —

Services à Déjeuner, à Dîner, à Des-

sert et à Toilette,

TÊTE-A-TÊTE, CROQUET, MUSCAT

ET APRÈS-DINER,

Une remise de 20 pour cent sur les

ARGENTERIES.

Nous sommes décidés à vendre tous

ces articles au prix coûtant pour du

comptant.

Venez et jugez par vous-même.

RENAUD & CIE.,

24, rue St. Paul.

Québec, 28 décembre 1878.

CE JOURNAL est en file au

bureau d'au-

nonce de GEO. P. ROWELL & CIE., 10,

rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter

des annonces

NEW-YORK,

10 mars 1879—la

ANNONCES NOUVELLES.

**Demande**—L. Pôhu.  
**Enduit Universel**—Cirice Tétu.  
**Le plus grand sacrifice du jour**—Ls. Collin & Frère.  
**La Compagnie des Chars Urbains de Québec**—S. Moore.  
**Acte de faillite de 1875**—D. Doran  
**Grande Vente à l'Encan de Ferronnerie**—Oct. Lemieux & Cie.  
**Encan d'un Fonds de Banqueroute**—Oct. Lemieux & Cie.  
**Encan de Chevaux et Animaux de Ferme, etc.**—Oct. Lemieux & Cie.  
**Carte**—Glover, Fry & Cie.  
**Cadeaux**—F. X. Lepage.

QUEBEC,

MERCREDI, 26 MARS 1879.

LETTRES DE LA CAPITALE.

Ottawa, 25 mars.

Bien des gens se sont demandés si le nouveau tarif, si défavorable aux intérêts anglais et si contraire aux vues du gouvernement métropolitain, n'amènerait pas quelques complications entre Londres et Ottawa. Le ton irrité de certains journaux le ferait penser; mais, informations prises, il semble certain que cette irritation contre l'Angleterre vient de l'affaire Letellier plutôt que d'une opposition à la nouvelle politique fiscale.

Il aurait été naturel de croire qu'il y aurait tout au moins une correspondance, un échange de vues au sujet du tarif, entre les autorités impériales et le gouvernement colonial. Dans les cercles bien informés ici, on n'en croit rien cependant, et l'on pense que le ministère anglais s'est borné à marquer son déplaisir de voir le Canada entrer dans une voie si différente de celle que suit la politique impériale. On n'aurait pu guère s'étonner cependant, et l'Angleterre ne serait pas sortie de son droit de légitime conseil, si elle avait fait des remontrances et essayé d'obtenir des modifications au tarif en ce qu'il a de plus rigoureux pour le commerce anglais. Soit qu'elle n'ait pas cru de sa dignité de chicaner sur les détails après avoir concédé le principe, soit que ses premières velléités aient été arrêtées par la ferme attitude de notre gouvernement, il ne paraît pas y avoir de doute, même dans les cercles libéraux, que la politique fiscale n'ait son cours sans obstacle de ce côté.

Il est à coup sûr assez étrange, quoique fort admirable, de voir ainsi le gouvernement impérial se croiser les bras lorsque l'intérêt anglais est en jeu. Que dirait-on cependant si l'on apprenait, ce que les lenteurs apportées au dénouement de la crise Letellier font supposer, que le gouvernement impérial, ou si l'on veut le marquis de Lorne, se désiste de cette belle indifférence lorsqu'il s'agit d'une chose qui ne le touche pas directement? Cela donnerait un complet démenti à ce mot d'un conservateur à un libéral:

Pourquoi voulez-vous, disait-il, que le marquis de Lorne qui, dans la question du tarif, abandonne son propre intérêt, l'intérêt anglais, se brouille avec ses ministres pour protéger le vôtre, celui de Letellier.

Le Gouverneur n'ira pas jusqu'à se brouiller pour cela avec ses ministres, car, d'un côté ou de l'autre, quelqu'un cédera avant la rupture; mais il n'y a pas de doute que le procès Letellier rencontre plus de résistance à Rideau Hall que le tarif. Qui sait? Peut-être est-ce là un moyen détourné de se venger d'un tort plus grave, et le seul vraiment sensible, dont on n'ose se plaindre tout haut? Peut-être ne tient-on autant à M. Letellier que parce qu'on n'est pas fâché de contrecarrer la passion de gens à qui l'on en veut de n'avoir pas été plus soucieux des intérêts du commerce anglais? Bref, blessé au cœur par le tarif, on s'en consolait par une malice,

en dérobant M. Letellier à ses bourreaux. Ces choses-là sont assez dans les habitudes de la haute politique.

Ce sont, bien entendu, des suppositions que je vous donne pour ce qu'elles valent. Mais les phases diverses de l'affaire du Lieutenant-Gouverneur sont tellement embrouillées qu'il faut bien risquer quelques suppositions pour arriver à y comprendre quelque chose.

Quoi qu'il en soit, nonobstant le secret dépit du gouvernement impérial et les murmures de la presse anglaise, la nouvelle politique fiscale aura ses coudees franches. Nous allons faire un essai complet et décisif de la protection. Nous verrons ce qu'un pays comme le Canada peut tirer d'un système dont nos voisins se trouvent bien et qui a été durant si longtemps l'état général du monde. Il ne faudrait pas cependant s'attendre à des résultats soudains, foudroyants. Il n'y a pas de régime qui puisse en un jour changer la face des affaires et faire pousser comme par enchantement des fabriques. Il faut laisser aux fruits le temps de mûrir, aux conséquences le temps de se développer.

Puisque la chose se tente, selon le vœu si formellement exprimé par le pays, prenons l'essai en bonne part, attendons et observons. Voyons sérieusement ce que cela peut donner. L'intérêt de tous y est engagé. Le devoir de chacun est d'aider et non de contrecarrer, afin que l'épreuve soit décisive.

La situation au sein de laquelle nous piétinions était intolérable, tout retour sur le passé est impossible; dégageons, s'il y a moyen, de tant de difficultés, un meilleur avenir pour le pays.

LA CHAMBRE.

Ottawa, 24 mars.

M. Guimet présente un bill pour annuler l'Acte 36 Vict., chap. 2, intitulé: "Acte pour rendre les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces du Canada incapables de siéger ou de voter dans la Chambre des Communes."

M. Shultz demande au gouvernement quand il se propose de demander des soumissions pour l'approvisionnement de la police montée, et s'il publiera des annonces à ce sujet dans les principaux journaux du pays.

Sir John répond que les soumissions sont demandées et annoncées, excepté pour les approvisionnements à l'extrême nord-ouest où pendant quelque temps il faudra se les procurer de Montana.

En réponse au député de Portneuf, Sir John dit que le gouvernement n'a pas l'intention d'empêcher l'exportation de l'écorce de pruche au moyen d'un droit sur ce produit quand il est exporté aux États-Unis.

En réponse à M. Farrow, Sir John dit que le gouvernement se propose de convoquer le parlement plus à bonne heure l'hiver prochain, mais qu'il ne peut fixer de date, attendu qu'il lui faut toujours compter avec les exigences publiques.

M. Landry.—Le gouvernement a-t-il l'intention de louer pour la culture les 150 à 200 acres de terre qui lui appartiennent sur la Grosse-Isle, ou de les mettre en état de culture pour empêcher le terrain de se gâter?

M. Pope.—Le gouvernement étudie la question. Il se propose de réorganiser complètement la station de la quarantaine de la Grosse-Isle.

M. Kranz demande si le gouvernement se propose de régulariser les dépenses des différents officiers de douane, de manière que les dépenses de leurs services soient proportionnées à la nature de leurs devoirs et à la somme d'ouvrage qu'ils expédient.

M. Bowell.—Le ministre des douanes va régulariser les dépenses des différents bureaux publics proportionnellement à la besogne qu'ils exécutent.

M. Robertson, de Shelburne, demande un état des chars à charbon qui ont été surchargés sur les chemins de fer du gouvernement depuis le 1er juillet 1878 jusqu'au 1er mars 1879. La règle fixe la charge à 20,000 lbs., mais quelques compagnies minières ont enfreint la règle en chargeant des chars de 22,500 et 22,800 lbs. La motion passe.

M. Fiset demande copie des pétitions présentées depuis 1873 par les franc-tenanciers de la paroisse du Bic et autres, au sujet des améliorations projetées dans le havre appelé communément le Vieux Bic. Adopté.

M. Landry.—Etat des soumissions pour approvisionner de bois l'Intercolonial dans le comté de Rimouski durant les dernières élections générales.

M. Robitaille.—Liste des employés du gouvernement fédéral en 1877-78 et 79, pour l'exposition canadienne à Paris. Adopté.

M. Robertson, de Shelburne.—Mémoires et correspondances concernant l'appropriation de l'indemnité des pêcheurs.

Il s'ensuit un débat assez vif et la motion passe.

M. Strange.—Correspondance et documents concernant la vente ou le transfert de certaines propriétés militaires à Fredericton, Québec et Toronto.—Adopté.

Il est 6 heures, la Chambre s'ajourne.

A la séance du soir, M. Munster demande une liste des officiers de la milice active et autres qui ont offert leurs services à l'Angleterre dans l'éventualité d'une guerre entre celle-ci et la Russie. Adopté.

M. Ogden.—Correspondance concernant le droit imposé par le gouvernement américain sur les canistes de hommes, sumon, etc., qui, en vertu du traité de Washington, ne devraient pas être grevées d'un droit.

M. Daly.—Copie du contrat fait avec la Compagnie de steamers Allan pour le service bi-mensuel des mailles océaniques entre Halifax et Queens-town, etc. Adopté.

M. Valin.—Copie des pétitions présentées par les pilotes au département de la Marine et des Pêcheries, demandant que le fonds de secours des pilotes soit placé comme ci-devant sous le contrôle du gouvernement. Adopté.

Après la seconde lecture de plusieurs bills, la Chambre s'ajourne à minuit.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur de l'Événement.

Je lis dans le compte-rendu de la séance du Conseil de Ville de vendredi dernier, que le rapport au "sujet de l'élargissement de la rue du Pont" a été renvoyé au comité des chemins à cause de certaines irrégularités. Je dois faire remarquer que celles que soient les raisons qui existent pour retarder l'élargissement de la rue St. Jean, il ne saurait y en avoir pour retarder davantage l'élargissement de la rue du Pont; au contraire, cette amélioration est de première nécessité et devrait être faite à n'importe quel prix. Je suis même convaincu que cela ne coûtera pas plus de \$8,000. Ce travail se réduit à reculer un pâté de maison près du pont dont la plupart sont de petites dimensions et construites en bois. Outre que cette amélioration servirait au commerce local, elle faciliterait énormément le passage des voitures qui se rendent quotidiennement à Beauport, Laval, Chutes Montmorency, Ange-Gardien, Ste. Anne, St. Joachim et toutes les autres paroisses du nord dans la direction de l'est, et Charlesbourg, St. Pierre, Lac Beauport, Lac St. Charles, Stoneham, Tewkesbury, etc., dans la direction nord et ouest. Autrefois cette rue n'était obstruée que par l'agglomération des voitures qui stationnaient aux portes des magasins, mais aujourd'hui que le chemin de fer du nord, grâce à l'énergie, au jugement et à l'intégrité de l'hon. M. Joly, traverse cette rue, le danger s'ajoute à l'inconfort, et à moins qu'une action prompte soit prise sur ce sujet, on peut s'attendre à des accidents sérieux accompagnés de pertes de vie, car la voie ferrée traverse la partie la plus étroite de la rue, en faisant un véritable piège pour l'homme et la bête.

Alors que je représentais le quartier St. Louis, au Conseil-de-Ville, il y a quelques années, j'agissais d'après le principe que quoique représentant d'un quartier particulier, je représentais à même titre toute la ville, et je prie les messieurs chargés aujourd'hui de l'autorité civique d'agir d'après ce principe et d'aviser promptement afin de faire cette amélioration avant que les américains viennent nous visiter, et d'épargner la vie aux mille personnes qui chaque année rendent visite aux Chutes Montmorency.

UN EX-CONSEILLER  
 DU QUARTIER ST. LOUIS.  
 Place d'Armes,  
 Québec, 24 mars 1879.

A TRAVERS LA VILLE.

SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS.—Nous avons dit dans notre dernier numéro que cette société annonçait un dividende de 7 pour cent aux actionnaires du fonds permanent (conversion des fonds d'appropriation). Nous avons le plaisir d'ajouter qu'en outre du dividende de 7 pour cent, qui sera payé le 15 avril prochain, la société a encore un surplus

de 10 pour cent. Cette société a toujours payé les dividendes de 8 par cent depuis sa fondation, et nous sommes heureux de voir qu'elle continue à marcher solidement dans la voie du progrès, grâce à sa bonne administration.

INSTITUT CANADIEN.—Jeudi, 27 mars courant, à 8 h. p. m., une conférence sera donnée aux Salles de l'Institut Canadien par T. P. Bédard, écrivain.

Sujet: Dix ans de notre histoire (1660-1670). Exquise du gouvernement de la colonie, de l'administration de la justice et de la vie sociale au Canada.

Le public est admis.

NOUVELLE RELIGIEUSE.—Dimanche dernier, un jeune prêtre, natif de Québec, et élève du Collège des Jésuites Montréal et à Fordham, Etat de New-York, disait sa première messe à l'Eglise St. Jean-Baptiste.

Le Révérend Washington Venner, ordonné prêtre à Chatham, N. B., par Mgr. Rogers, mercredi le 19 mars courant, est venu offrir pour la première fois le saint sacrifice de la messe dans sa ville natale. La messe a été solennelle. Le nouvel officiant était assisté du Rév. M. Lambert, et des Révds. MM. Bourque et McCrea comme diacre et sous-diacre.

Le chœur de l'Union Musicale a chanté la messe royale, harmonisée. A l'épître Mme. LeVasseur, sœur du Rév. M. Venner, a chanté un *Ave Maria*, de Millard; à l'offertoire, Mlle. Sawyer a chanté *Quid Retribuam*, de Lambillotte; à l'élévation il y a eu un trio, *O Salutaris*, de chanté par Mme. LeVasseur, M. E. Dugal et M. Plamondon. L'office commencé par le *Veni Creator* s'est terminé par le *Te Deum*, puis un morceau de musique exécuté par le corps de musique de l'Union Musicale. Le Rév. M. Venner a présidé à la même église à tous les offices religieux de la journée.

Hier, fête de l'Annonciation, M. Venner a officié à l'église St. Roch, assisté de MM. les abbés Sexton et Gosselin. Il y a eu musique. La Société Ste. Cécile a chanté un *Sub tuum*, de Danjou, solo par M. E. St. Laurent; Mlle. LeVasseur a chanté *Vision de Ste. Cécile*, par Lehouc, et Mme. LeVasseur, *Célébrons le Seigneur*, de Raps.

Le Rév. M. Venner est le fils de M. William Venner, courtier et capitaliste bien connu de cette ville. Il retournera de suite dans le diocèse de Chatham pour y remplir les nombreuses et importantes fonctions de la mission sacerdotale.

ENQUÊTE.—L'enterrement de Louis Laperrière a été retardé à demain et une enquête est commencée ce matin, par ordre du coroner, sur son cadavre. Au moment où nous mettons sous presse, l'enquête n'est pas encore terminée.

BONNE LEÇON.—Le Recorder a condamné ce matin un jeune homme qui fâmaît au coin de la rue St. Joseph et du Pont, lundi soir, et qui s'est permis d'insulter la police, à \$10 d'amende ou à deux mois de prison. Son Honneur a fait remarquer qu'il trouvait étrange que ce fût le premier cas d'arrestation pour la même offense dans cette rue, car il avait été témoin lui-même de l'obstruction créée par ces jeunes gens qui se braquent au coin des rues et qui crachent sur les passants, et insultent les femmes. Cette première punition donnera la peur aux polissons et stimulera peut-être la police à faire de nouvelles arrestations.

POUR MANITOBA.—Avant hier un jeune homme de cette ville partait par le Grand Tronc pour Manitoba en laissant certaines dettes derrière lui. Un huissier qui est venu de l'affaire ce mit à sa poursuite et monta dans le même train avec lui et essaya de l'arrêter à la Chaudière et une lutte désespérée s'ensuivit. Huissier et jeune homme tombèrent hors du train et le créancier traqué pendit ses jambes à son cou et put ainsi échapper à la surveillance de l'huissier. Celui-ci attendit patiemment toute la nuit et la journée du lendemain croyant que notre jeune quidam reprendrait le train du soir. Mais pendant que l'huissier couvait des yeux le train de l'ouest, le jeune homme monta dans celui qui retournait à Québec et prenait tranquillement le train du midi hier par le chemin de fer du Nord. L'huissier attend encore et notre homme est sur le chemin de Manitoba.

M. LAVALLÉE.—Notre artiste canadien est en ce moment à Ottawa où il a présenté hier à Son Altesse Royale la Princesse Louise et au Marquis de Lorne une cantate de sa composition. Il a été reçu hier soir à Rideau Hall où le télégraphe nous l'apprend, il a remporté l'un de ses plus brillants succès. Les nombreux amis du virtuose canadien, seront enchantés d'apprendre cette nouvelle.

PETITES NOUVELLES.—Un cheval de prix, appartenant à un contracteur engagé pour enlever la neige autour des bâtiments parlementaires, est tombé en bas au quai Fraser, lundi, et s'est noyé.

—M. Jack, l'ingénieur en chef du steamer *Sardinian* de la ligne Allan est disparu mystérieusement du bord vers neuf heures vendredi soir dernier. On présume qu'il s'est noyé.

—Samedi après-midi le feu s'est déclaré dans la maison de M. François Descroiselles, rue Smith. L'alarme a été donnée vers trois heures et une heure après la maison, en bois, était complètement détruite. On a pu sauver un peu du mobilier.

—L'abbé C. A. Collet, secrétaire de l'archidiocèse, a quitté l'Hôpital Général et repris ses fonctions à l'Archevêché. L'abbé Jos. Beaudouin, directeur, a été choisi par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque comme assistant-secrétaire.

EXPLICATIONS.—La maison commerciale D. D. Calvin & Cie de cette ville écrit au *Chronicle* d'hier matin la lettre explicative qui suit et que nous nous empressons, en toute justice, de traduire:

Monsieur,  
 Nous venons de recevoir un télégramme au sujet des personnes rapportées gelées sur le lac Supérieur, que nous vous prions de reproduire.

Garden Islands, 22 mars 1879.  
 A J. J. Dunlop, aux soins de D. D. Calvin & Cie.

Nous avons donné aucune instruction à Dawson qui pût causer quelque misère aux personnes dont vous faites mention, ayant remis toute la responsabilité de nos affaires dans ce district sous son contrôle personnel. Il était libre de réclamer l'argent nécessaire pour le soutien des hommes et ses chèques ont toujours été acceptés par nous. Jusqu'à présent nous n'avons eu aucune nouvelle de cette affaire de la bouche de Dawson. Nous regrettons sincèrement le malheur qui frappe ces braves ouvriers, et si après leur avoir rendu visite personnellement vous jugez nécessaire de leur venir en aide, secourez-les en notre nom.

Signé, CALVIN & BRECK.

Depuis la réception de ce message nous avons eu une entrevue avec un des hommes qui arrive du même camp d'où sont partis les pauvres malheureux, victimes du froid, et il nous raconte l'histoire suivante: Sur le chemin du Grand Marais au Sault Ste. Marie, les hommes ont traversé la baie Tahquemenaw pour se rendre de la pointe au Poisson Blanc à la pointe des Iroquois, afin de raccourcir la route d'une cinquantaine de mille. C'est sur cette baie qu'ils ont éprouvé la tempête qui a failli les faire périr tous et qui s'est déclarée une couple d'heures après leur départ. En prenant cette route, ils n'ont pas voulu écouter les sages conseils que leur donnait un homme d'expérience qui les invitait à prendre le chemin ordinaire mieux connu d'eux tous. S'ils avaient suivi la route tracée sur le bord de la baie, et accepté les ouvertures qui leur ont été offertes à la pointe du Poisson Blanc, ils auraient éprouvé moins de misère, car ils avaient avec eux quatre haches et des provisions en suffisante quantité pour les nourrir pendant une semaine.

Toute chose considérée, monsieur l'éditeur, la plus grande partie du blâme attaché à cette affaire doit peser sur ces pauvres malheureux eux-mêmes et l'on ne peut que condamner leur grande imprudence en s'engageant sur un espace aussi considérable, dans un chemin qu'ils ne connaissaient pas, contrairement à l'avis des gens qui ne leur voulaient aucun mal. En justice pour ceux qui ont été blâmés dans cette affaire, nous vous prions, ainsi que tous les journaux qui ont annoncé cette triste histoire, de livrer notre lettre à la publicité, afin que le public soit à même de juger que la société Calvin & Breck, était tout à fait étrangère aux mauvais traitements que les hommes ont pu recevoir dans leurs chantiers.

Nous demeurons, Monsieur,  
 Votre dévoué,  
 D. D. CALVIN & BRECK.  
 Par J. J. DUNLOP.  
 Québec, 22 mars 1879.

STATISTIQUES DU CANADA.—Nous venons de recevoir les "Recensements du Canada" 1608 à 1876 exclusivement. Ce volume, de 479 pages, clot la série des travaux statistiques qu'il a été possible d'exécuter comme complément des recensements de l'Amérique Britannique du Nord; il se partage en deux parties:

La première donne les grands chiffres des recensements de 1851, 1861 et 1871, dans leurs rapports proportionnels avec la population et le territoire; la seconde présente l'ensemble des mouvements de la population, depuis l'origine des premiers établissements euro-

peens. Le tout se termine par un tableau du résultat d'études faites sur la longévité humaine en Canada.

La seconde partie est forcément limitée à la population catholique de la province de Québec, la seule qui possède des registres complets, continus et exacts des mariages, naissances et décès, et à la population de la Nouvelle-Ecosse, dont partie des registres, de 1866 à 1876, présente un degré d'exactitude suffisant.

Le tableau ayant pour entête "Etat, par année, du mouvement de la population catholique de la Province de Québec depuis l'origine jusqu'à 1875" est fort-intéressant. On y voit que le premier mariage eut lieu en 1618, c'est-à-dire 10 ans après l'année, de l'origine 1608. Cependant en cette année 1608, il y eut 3 décès, l'année suivante 16, en 1610 aucun, en 1611 un, 1612-13-14-15 aucun, en 1616 deux, en 1617 deux aussi, en 1618 un.

En changeant le mode de comparaison, on trouve d'après le tableau de 1608 à 1610 dix-neuf décès. 1610 à 1620 un mariage, une naissance, dix décès. 1620 à 1630 deux mariages, six naissances, onze décès. 1630 à 1640, 23 mariages, 66 naissances, 52 décès. A cette date, l'excédant de naissances est donc de 14. De 1640 cet excédant augmente rapidement.

De 1700 à 1710 on compte 1,462 mariages, 9,306 naissances, 3,901 décès. L'excédant de naissances sur les décès est ainsi de 5,405.

Enfin de 1870 à 1875, il y a eu 43,757 mariages, 241,942 naissances, 130,163 décès: Excédant de naissances 111,779.

Grand total de 1608 à 1875:—Mariages, 415,762; naissances, 2,484,089; décès, 1,194,806. Excédant des naissances: 1,289,283.

La partie la plus curieuse et la plus intéressante est peut-être celle qui contient le récit des enquêtes faites sur 421 cas de longévité. On disait que ces personnes avaient dépassé cent ans, mais après enquête il a été constaté que sur ces 421 personnes, 9 seulement avaient vécu plus de cent ans.

Dans cet examen sévère, la palme reste à Pierre Joubert, né à Charlesbourg, le 15 juillet 1701 et mort en 1814, à l'âge de 113 ans. Il était cordonnier.

Après lui, vient Dame Rosalie Lisotte, de St. Roch des Aulnaets, morte à l'âge vénérable de 109.

Après cela suivent Jean-Baptiste Poupard, de Laprairie, mort à l'âge de 103 ans; François Forcier, de Sorel, à l'âge de 103; François-Giguère Despins, de St. François du Lac, à l'âge de 102; Pierre-Noël Plante, de St. Jean, à l'âge de 101; et Anne-Charlotte Dumont, de Québec, Marie-Josette Dupuis, de St. François du Lac et Thérèse-Marie, née Skanaosati, sauvagesse, qui sont morte à l'âge juste de 100 ans.

82 autres personnes ont vu leur centenaire à un an ou deux près.

FAITS DIVERS

NOUVELLES DES CAMPAGNES. — On nous écrit de Yamachiche qu'un nommé Pierre Bellemare s'est blessé dangereusement, lundi dernier, en maniant une hache dont il se servait pour son travail.

—Un bon vieillard, nommé François Pichette, de Saint-Barthélemi, est tombé mort sur la voie publique, près de l'église de sa paroisse, le 17 du courant. L'infortuné revenait d'une paroisse voisine, où il avait été visité des parents, lorsqu'il s'affaissa sur le grand chemin.

—Le conseil municipal de St-Norbert-d'Arthabaska a passé un règlement afin de prohiber toute vente de boissons spiritueuses pendant l'année.

—27 canadiens-français ont quitté St. Rémi jeudi pour aller s'établir dans le Minnesota.

—Le Journal des Trois Rivières nous apprend que 150 voitures sont employées en ce moment à traverser sur le fleuve la pierre nécessaire à la construction de la nouvelle église du Cap de la Magdeleine.

—Le conseil municipal de l'Avenir a prohibé la vente des liqueurs fortes dans toute l'étendue de sa municipalité.

—William Brack, fugitif de la justice, a été arrêté à Sorel mercredi, à la demande du Sheriff d'Arthabaska. Il a été incarcéré dans la prison en attendant son procès.

—Une nouvelle station a été ouverte dernièrement à St. Cuthbert sur le Chemin de fer du Nord. M. Gédéon Cheveret a été nommé agent pour cette localité.

DIVERS.—Un M. May, d'Asheville (Caroline du Nord) écrit à un journal de New-York pour lui faire savoir que le comté d'Halifax possède plusieurs familles du nom de Cromwell qui descendent directement des frères du Lord Protecteur. En 1674, John et Edward

Cromwell quittèrent l'Angleterre où le retour de Charles II rendait leur séjour dangereux et vinrent s'établir à Halifax (Caroline du Nord.) Il paraît que pour détourner les persécutions qui aurait pu les atteindre, les émigrants se décidèrent à modifier leur nom patronymique, en faisant disparaître la lettre m. Cette transformation se fit avec une certaine solennité à bord du même navire qui conduisait les proscrits. Et un parchemin qui rappelait cette scène de famille demeura longtemps entre les mains des neveux du grand homme d'Etat anglais. Cette pièce authentique fut enlevée par des soldats pillards en 1781.

—Un médecin de Liverpool, où la variole a sévi dans ces derniers temps vient de déclarer que la crème de tartre est un remède efficace contre les pires cas de variole. Il faut faire dissoudre dans une pinte d'eau bouillante une once de crème de tartre et boire à de courts intervalles. On dit qu'on peut faire usage de ce remède si simple, en tous temps, comme préventif ou comme curatif. Il prétend avoir guéri des centaines de cas.

—Les patriarches de Constantinople ont reçu du clergé de la paroisse de Diabékir, une dépêche où se lisent des plaintes amères: "Des atrocités ont été commises à Dêhé et autres villages de Seert. Les églises ont été profanées; on vend publiquement les vases sacrés et les ornements sacerdotaux; l'état des chrétiens a empiré." Les protections promises sont vivement réclamées.

—Les médecins qui ont étudié la peste de la Russie prétendent qu'il n'y a pas de remède, au moins connu, pour la combattre, qu'aucun des désinfectants ordinaire n'a donné de résultats satisfaisants. Elle respecte plus les personnes que le choléra ou le typhus, car elle attaque plutôt les pauvres que les riches. Une bonne ventilation et les lavages à la chaux des maisons sont les meilleurs préservatifs. D'après ces médecins, bien que la peste soit une maladie distincte du typhus, elle est produite par les mêmes causes et on la prévient avec les mêmes précautions.

POURQUOI PERMETTRIEZ-VOUS

à un simple rhume de s'aggraver jusqu'à produire la pneumonie et l'hémorragie des poumons, quand un soulagement immédiat vous est offert dans le SIROP ALLEMAND DE BOSCHER, qui a acquis une si grande réputation dans le monde entier comme remède infailible pour la guérison de rhumes, toux et les plus dangereuses maladies des poumons. Ce sirop est préparé d'après la fameuse prescription du Dr. Boscher, avec le plus grand soin, et l'on ne doit éprouver aucune crainte de lavalier suivant la direction collée sur la bouteille encore moins de le faire prendre aux jeunes enfants. La rapidité de la vente de ce remède est sans précédent. Depuis son apparition dans le marché, les demandes ont toujours augmentées, et jamais aucune plainte n'a été formulée. Votre pharmacien vous témoignera de la vérité de notre assertion. Grandeur ordinaire 75 cents. Essayez-le et soyez convaincu.

MARCHE MONETAIRE.

New-York, 10 hs., 26 mars 1879. Première cotation Echange Sterling 3 jours 488, sixante jours 485; Greenbacks, 99. E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL.

25 mars 1879. FLEUR.—Supérieure Extra 4.70 à 4.75; Extra 4.50 à 4.55; Fancy 4.30 à 4.35; Extra du Printemps 4.22 à 4.27; Supérieure 3.95 à 4.00; Forte de Boulangers 4.35 à 4.60; Fine 3.40 à 3.50. RECTIFIE.—Blé, 600 mts; Barley, 600 mts; Fleur, 10,000 qts; Alcalis, 19 qts; Beurre, 54 tonnes; Fromage, 0,000 mts; Pois, 9 mts; Avoine, 600 mts; Blé d'Inde, 6,000 mts; Lard, 9 quarts; Saïndoux, 60 seaux.

DECES.

Au quartier Montcalm, dimanche matin, le 23 du courant, à l'âge de 64 ans, M. Louis Laperrère, charpentier. Il laisse pour déplorer sa perte plusieurs enfants et un grand nombre de parents et d'amis qui le regretteront longtemps. Ses funérailles auront lieu jeudi matin, à 8.30 heures. Le convoi partira de sa demeure, No. 36, rue Scott, à 8.15 heures, pour l'Eglise St. Jean. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A la Rivière Ouelle, le 22 mars, à l'âge de 6 ans, 9 mois et 9 jours, Jean-Baptiste, enfant bien-aimé de J. B. Hudon, écuier, marchand. Trop pur pour la terre le ciel l'a réclamé.

A VENDRE,

UN BATEAU avec tous ses agrès, en parfait ordre, avec des conditions faciles. S'adresser à EUGENE BRILLIANT, Rue Henderson, Palais, Québec, 22 mars 1879 - 1mp

Annonces Nouvelles.

DEMANDE.

Un jeune homme, 20 ans, nouvellement arrivé de France désire se placer. Il a une bonne écriture, est bon comptable et serait heureux de se rendre utile. Il se contenterait d'un salaire modeste. Adresser à L. POHU, aux soins du Consulat de France à Québec. Québec, 26 mars 1879.

La Compagnie des Chars Urbains de Québec.

Des Soumissions adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à TROIS heures P. M., MERCREDI, le 2 AVRIL, pour les effets suivants: 7,000 pieds cubes de Chevrons sciés en Tamarac; Chêne Blanc et Orme de Roche pour Rouleaux; 1108 Traverses en Tamarac ou Frêne. Aussi pour Ouvrages en Fonte, Sable, Charroiyage des Rails, etc. Les spécifications peuvent être vues, et tous les renseignements seront donnés au Bureau de la Compagnie. La Compagnie ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. S. MOORE, Surintendant et Secrétaire-Trésorier, Cie. des Chars Urbains de Québec, St. Sauveur, 26 mars 1879 - 4fp

Le plus grand sacrifice du jour!

Ls. Collin & Frère

RUE ST. VALIER, ST. SAUVEUR, QUÉBEC.

Annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'à partir de ce jour jusqu'à leur déménagement

SUR LA RUE DE LA COURONNE

ils vendront à grande réduction, et réellement à sacrifice une grande quantité de Tweeds Anglais, Ecossois et Canadien, Casimir et Drap, Alpaca Noir, Brillantine, Etoffes à Robes, Serge, etc., aussi un assortiment complet de Denil.

Afin de réduire leur stock qui se trouve de beaucoup trop considérable pour le nouvel établissement qu'ils vont ouvrir Louis Collin & Frère engagent fortement les acheteurs de profiter du magnifique avantage d'acheter un habillement bon et véritablement à bas prix en venant visiter leur établissement qui se trouve assorti de manière à satisfaire toutes les exigences. Sacrifice spécial sur Chapeaux en Feutre pour Messieurs, que nous ne pourrions loger au nouvel établissement. Québec, 26 mars 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de NAZAIRO LAMBERT, Marchand, de la paroisse de St. Joseph, en le Comté de Beauce, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir en l'étude du soussigné, rue du Palais de Justice, en la paroisse de St. Joseph de la Beauce, le DIX AVRIL prochain, à DIX heures A. M., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un Syndic s'ils le jugent à propos, et de prendre en considération un Acte de Composition et Décharge à être fourni par le dit failli. St. Joseph, Beauce, 22 mars 1879

D. DORAN, Syndic Officiel. 26 mars 1879 - 1

DIVIDENDE

La Société Permanente de Construction des Artisans.

La Société paiera aux Actionnaires du Fonds permanent (conversion des parts d'Appropriation) dans ses Bureaux, 105, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, le ou après le 15 AVRIL prochain, un dividende de SEPT CENTS par année sur le montant payé et depuis le 1er juillet dernier. Le Livre de Transfert sera fermé du 5 au 15 avril inclusivement. S. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 24 mars 1879 - 1d

ARGENT A PRETER.

Je suis chargé de placer plusieurs CENTAINES DE PIANTRES sur HYPOTHEQUE SÉULEMENT. Je diviserai en petites sommes depuis \$10 et au-dessus. Intérêt 7 par cent. Dépôt de titre en faisant la demande. Pas d'affaire en dehors du district de Québec. Inutile d'appliquer par la poste. Aussi un Coffre de Sûreté à vendre \$25 G. T. TREMBLAY, Notaire, 321, rue St. Jean Québec, 22 mars 1879.

A LOUER,

Un Cottage sur le chemin Ste. Foye, voisin de la propriété de M. Campbell, contenant six appartements, cuisine et dépendance, avec maison du fermier, grange et étable, un jardin et environ sept arpents de terre. Possession immédiate. S'adresser à LS. LECLERC, Notaire, Québec, 4 mars 1879 - 1m3fs

Enduit Universel

Conservateur, préservateur, hydrofuge, inaltérable, incombustible

Propre à la conservation des Métaux, Bois, Cordages, Tissus et toutes espèces de matériaux de construction.

Cet Enduit à base calcaire et essentiellement hydrofuge, est destiné à produire une révolution dans l'emploi des produits de cette nature. En effet, son emploi facile et peu coûteux, convient à une infinité d'industries.

Nous ne citerons que les principales: La conservation des Bois, Traverses de Chemins de Fer, Longrines de Travaux, Carènes de Navire, Poteaux Télégraphiques, Echelles, Echafaudages, Wagons, Lambourdes, Planchers, Toitures, Lambris, etc. Il leur ajoute même un principe d'incombustibilité. La conservation des fers: Poteaux et Charpentes, Grues, Grillons, Balcons, Ponts de Chemins de Fer, Colonnes, etc. La conservation de l'Acier, du Cuivre, du Zinc, du Fer blanc ou Fer — surtout pour les constructions navales — destinés à être reconvertis d'une couche de peinture ou de bronze, avec cette propriété exclusive d'attirer, de chapper, pour ainsi dire, la couleur, la métallisation qui doit y être étendue. La conservation des Filets de pêche, des Cordages des navires et autres, exposés à l'air et à l'eau douce ou salée, en leur maintenant leur force, leur souplesse et leur élasticité. La transformation du Verre et des Pierres poreuses, du Plâtre et de tous les calcaires spongieux, en leur donnant la dureté du grès le plus compact et en procurant ainsi la préservation de l'humidité pour les murailles des sous-sols. La solidification du Papier, du Feutre, du Carton, de la Paille, de la Toile et du Cuir, qu'il rend imperméables et insensibles à la chaleur, et par conséquent propres à la toiture, à la confection des Prélatins, Tentes, Bâches, etc. Il s'emploie avec une très-grande facilité, en même temps, qu'avec la plus grande économie, même sur des bois imbibés d'eau de mer ou en contact avec de l'eau douce ou salée, tandis que les enduits connus jusqu'à ce jour exigent au préalable, un nettoyage à sec des parties que l'on veut recouvrir. Il faut l'étendre avec un pinceau en couche aussi mince que possible — puis une heure environ après avoir passer dessus une brosse à crin courts et assez durs pour le faire bien pénétrer, à froid, ou, dans certains cas, à une chaleur de 50 à 60 degrés. Presque instantanément la dessiccation commence à se produire de telle façon que la main qui touche la partie enduite se retire sans tache ni maculation. Cette propriété exclusive de sécher complètement dans un espace de temps très-restreint (12 heures au plus) tandis que tous les autres produits analogues exigent une dessiccation beaucoup plus longue, constitue à l'Enduit Universel un avantage que les consommateurs sérieux sauront apprécier dans bien des circonstances. L'Enduit Universel est d'autant plus préférable qu'il coûte très-bon marché. Il est aujourd'hui reconnu que le minimum loin de conserver la peinture que l'on applique sur le fer et les autres métaux tend, au contraire à en diminuer la force par suite de son peu d'adhérence, et encore son prix de revient est-il fort élevé. Un kilogramme de l'Enduit Universel convenablement étendu, peut couvrir une surface d'environ quinze mètres carrés, c'est-à-dire, amener un résultat infiniment supérieur avec une dépense de quelques centimes seulement par mètre carré. Il peut être livré en bidons allant sur le feu directement et d'une contenance de dix, quinze et vingt kilogrammes. En résumé: L'Enduit Universel présente des avantages incontestables. 1o. Dessiccation prompte (12 heures au plus). 2o. Dépense insignifiante par suite de la surface qu'il recouvre par kilogramme. 3o. Malléabilité, Souplesse, Incombustibilité, Imperméabilité, Insensibilité aux acides, Impénétrabilité aux insectes, coquillages, etc. Considérations qui, à elles seules, suffisent pour en assurer l'emploi par tous les industriels. Des échantillons sont à la disposition des consommateurs. Représenté pour la vente dans toutes les provinces du Canada par M. CIRICE TETU, Agent, Québec. 26 mars 1879.

Annonces Nouvelles.

Grande Vente à l'Encan de Ferronnerie

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de BELANGER & CIE., Failli.

JEUDI, le 3 AVRIL,

An magasin des faillis, No. 51, rue la Fabrique, Haute-Ville.

MM. O. Lemieux & Cie ont reçu instruction de R. H. Wurtele, écuier, Syndic en cette affaire, de vendre à l'encan, Jeudi, le 3 Avril, au magasin des faillis, tout le fonds de commerce valant

\$10,000

de Ferronnerie, Coutellerie, argenteries, Balance de Comptoir patentée, Outils, Clous, Ferblanc, Zin., Vitres, Peintures, Huiles, Vernis, Cables, Bois plié pour Voitures, Poêle à Charbon, Poêle de Cuisine (Saddellerie), et une immense quantité d'autres effets.

— AUSSI —

Tout le ménage du magasin comprenant Show Glass pour Comptoir, Balance Patentée, Coffre de Sûreté, Chaises, Effets de Bureau, etc., etc.

Le tout est un fonds de commerce des mieux assortis et composé d'effets de qualité supérieure

Le tout sera offert en un seul lot à tant dans la piastre suivant l'inventaire, et si l'enchère n'est pas acceptée, tout sera vendu immédiatement en détail pour le commerce.

Conditions connues le jour de la vente. La vente commencera à DIX heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 26 mars 1879.

Encan d'un Fonds de Banque-route

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

VENDREDI, le 28 MARS

Dans l'affaire de J. V. DUGAS, Failli.

Au magasin du failli, No. 64, rue St. Jean, Haute-Ville.

Nous avons reçu instruction de R. Wurtele, écuier, Syndic en cette affaire, de vendre à l'encan, VENDREDI, le 28 MARS, tout le fonds de commerce du failli, consistant en un grand assortiment de Machines à Condre neuves et en parfait ordre des manufactures de Wanser, Singer, Raymond, etc., aussi un grand assortiment de Machines à Condre de seconde main, de différentes marques, une grande quantité d'Appareils et Morceaux pour Machines à Condre, un lot de Patrons valant \$200, un magnifique Coffre de Sûreté (Sate), Voitures, Harnais, Cheval de travail, Satt de Harnais doubles, Harnais de travail, Express à quatre roues, etc., etc.

Le tout vendu sans réserve et en lot à la convenance des acheteurs.

La vente à DEUX heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 24 mars 1879.

Encan de Chevaux et Animaux de Ferme, etc., etc.

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

JEUDI, le 27 MARS.

A la ferme de M. REGINALD SEWELL, Chemin Nord de la Petite Rivière, vis-à-vis des fermes Bell.

Nous avons reçu instruction de M. Réginald Sewell, de vendre à l'encan, JEUDI, le 27 MARS, à sa ferme, Chemin Nord de la Petite Rivière tout le rouling des fermes, consistant en Voitures de travail de toutes sortes, Voitures de famille et tous les Outils et Machines Aratoires, Machine à couper le foin, les navets et les patates, Chevaux de bonne race et jeunes, Boufs gras de boucherie, Vaches de race dont une donnant 26 pintes de lait par jour, Foin, Avoine, etc., etc.

Le tout vendu absolument sans réserve

La vente à DEUX heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 22 mars 1879.

A VENDRE,

Deux maisons à 1 étage en bois lambrissées en briques sur la rue Metcalf, une autre à deux étages sur la rue Bagot. Conditions faciles.

S'adresser à JOSEPH DECHENE, Rue Metcalf, St. Sauveur. Québec, 24 mars 1879

PERDUE,

UNE MONTRE EN OR avec boîte double, ayant l'anneau d'un jaune pâle. A l'intérieur est l'inscription suivante: "Full Jewelled Loche". Les mouvements sont visibles en ouvrant la boîte par le fond. La chaîne est fabriquée de chaînons longs et simples d'environ un demi pouce de long, mis ensemble par un petit anneau oval. Elle porte le No. 1581. Celui qui la trouve voudra bien en informer GEORGE SKEFFINGTON, Agent de la Police Secrétaire. Québec, 22 mars 1879 3f

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 25.—Le Times annonce qu'il y a eu de fortes secousses de tremblement de terre dans le nord de la Perse, samedi et dimanche. Le village de Minach, a été fort endommagé; les villages avoisinants surtout Turk et Minnanont été complètement détruits. Sur une population de 1,100, très-peu ont échappé à la mort.

Madrid, 25.—La princesse Christine, fille du duc de Montpensier, est sérieusement malade à Séville.

Paris, 25.—Le ministre Ferry dans une adresse aux employés de son département, a dit que la République respecterait les droits de la conscience et la liberté religieuse, mais qu'elle insisterait pour faire observer le concordat.

Le Temps fait voir la nécessité de procéder à un nouveau groupement, et annonce que les anciennes divisions par groupe ont fait leur temps, dans les termes suivants :

Ces groupes, dont l'existence remonte à plus de sept années, ont été constitués en vue d'une situation qui n'est plus. Dans l'Assemblée de 1871, les républicains qui se trouvaient en présence d'une majorité monarchique, avaient à s'organiser non pour le gouvernement, mais pour la lutte. Ils pouvaient, dans un esprit de tactique, se diviser en groupes nombreux, assurés qu'ils étaient de se retrouver toujours dans les circonstances décisives, unis dans une même pensée, dans une même action. Aujourd'hui, la situation est autre.

Ce n'est plus comme parti d'opposition que les républicains doivent s'organiser, c'est comme parti de gouvernement. Or, le propre d'un parti de gouvernement, c'est de se constituer à l'état de majorité, c'est d'éviter l'éparpillement. Il peut être très-avantageux à une opposition de se fractionner indéfiniment; mais une majorité qui se fractionne et qui, par cela même, devient insaisissable, n'est plus une majorité, et, comme sans majorité il n'y a pas de gouvernement possible, on voit où mène le système de la multiplicité des groupes parlementaires. C'est là une première raison qui devrait porter les députés à des groupements moins fractionnés que ceux qui ont survécu à la période de combat.

Voici à peu près comment ce journal, d'accord avec le XIXe Siècle, conçoit une nouvelle subdivision de la majorité: deux groupes lui suffiraient :

L'un, dont la gauche républicaine formerait le principal élément, et auquel viendraient s'adjoindre, par une affinité naturelle, tous les hommes faisant actuellement partie du centre gauche et de l'Union républicaine et qui n'ont, en réalité, dès à présent, pas d'autre programme politique que celui de la gauche modérée. Ce groupe serait le centre et le pivot de la majorité gouvernementale. En dehors de lui, se formerait le groupe d'opposition républicaine, le groupe d'extrême gauche, et peut-être aussi à l'autre bout un groupe centre gauche ultra-conservateur. On aurait alors une situation parlementaire nettement établie, on saurait en présence de quelle politique, de quel programme on se trouve, et on n'en serait pas réduit, comme en ces derniers temps, à chercher à travers la multiplicité et la confusion des groupes une majorité qu'on ne parvient que difficilement à saisir et plus difficilement encore à fixer.

Londres, 25.—Le gouvernement britannique a frété les steamers Ontario et Borussia de la Dominion Line. Le premier partira vendredi pour les Etats-Unis pour prendre à son bord 500 mulets destinés à Natal. Le second embarquera de la cavalerie à Portsmouth pour le Cap.

Une correspondance importante sur la guerre dans le sud de l'Afrique est publiée. Lord Chelmsford écrit de Durban le 9 février: "Il est vraiment désirable qu'un major-général soit envoyé sans délai au Cap. Dans le courant du mois de juin dernier, j'ai avisé particulièrement le duc de Cambridge que j'éprouvais une anxiété très-vive sur la situation des choses. Ce que je ressentais alors est devenu aujourd'hui encore plus fort. Sir Bartle Frere partage mon avis à ce sujet et m'a fait observer que l'officier qui sera choisi doit avoir les qualités nécessaires pour lui succéder aussi dans ses fonctions de haut commandant. En vous donnant cet avis, je ne saurais manquer de vous assurer que mon plus grand désir est de remplir tous les devoirs que me dicte le service de Sa Majesté, autant que peuvent s'étendre mes pouvoirs." Cette lettre a été reçue par le secrétaire de la guerre le 17 mars.

Berlin, 25.—Une conférence des représentants des principaux armateurs allemands a été récemment tenue à Rostock. Des délégués représentant 25 ports de mer étaient présents. Il a été

unanimentement reconnu que le commerce maritime avait subi en 1878 une dépression inconnue depuis plus d'une génération. Le déficit absolu a été évalué à £1,700,000. Un grand nombre de négociants en bois frétant des navires ont annoncé leur intention de conserver leurs navires dans les ports au printemps prochain.

Les diètes provinciales de la Prusse orientale ont résolu de pétitionner contre les changements proposés dans le système des douanes. La Gazette de Dantzic dit que c'est une question de vie ou de mort pour la Prusse occidentale et Dantzic.

Londres, 25.—La reine Victoria est partie d'Angleterre aujourd'hui pour faire une tournée en Europe. Elle se rendra d'abord à Cherbourg puis à Paris, où elle demeurera plusieurs jours, et continuera sa route jusqu'à Arona, sur les bords du lac Maggiore, en Italie.

La chambre des communes s'ajournera le 28 de ce mois jusqu'au 17 avril, pour la vacance de Pâques.

Paul de Cassagnac justifie son vote en faveur du retour des chambres à Paris en disant que ce manège allait causer la mort de la République.

Une dépêche de Berlin porte que plus de cent personnes ont été arrêtées à Moscou, sous soupçon d'être les auteurs de l'assassinat d'un espion du gouvernement.

On vient d'annisier mille autres communistes à Paris.

Liverpool, 25.—Le Conseil de la chambre de commerce vient d'adopter une résolution en faveur d'un traité international pour la fabrication de nouvelles pièces de monnaie.

Paris, 25.—Le ministre Lepère a demandé à la chambre des députés de voter un crédit de 300,000 francs pour payer les frais de voyage des communistes. La municipalité de Paris a décidé de maintenir sa résolution accordant 100,000 francs aux radicaux pour le soulagement des communistes.

Berlin, 25.—Le maréchal Manteuffel sera probablement nommé gouverneur de l'Alsace-Lorraine quand l'autonomie de ces provinces sera déclarée.

St. Pétersbourg, 25.—Comme le général Drentelen, chef de la gendarmerie passait en voiture sur le quai Neva, un homme à cheval a tiré deux coups de feu dans son carrosse. Heureusement le général n'a pas été blessé.

Lahore, 25.—Le général Taylor a battu 30,000 hommes de l'armée ennemie, près de Peshbolak, hier. La perte de l'ennemi est de 200, et celle de l'armée anglaise est insignifiante. Les lanciers du Bengal ont fait une charge brillante.

CHAPEAUX !

MODES DU PRINTEMPS.

G. R. Renfrew & Cie.

Offrent en ce moment un grand assortiment de toutes les nouveautés les plus récentes de Chapeaux de Messieurs. Ayant reçu ces articles avant l'augmentation du tarif nous pouvons vendre

A DES PRIX EXTREMEMENT BAS.

Nous appelons l'attention sur nos Chapeaux en Tweeds et en Poil de Chameau, pour Dames, modes du printemps, et qui ont tant de vogue aujourd'hui à Londres. Québec, 24 mars 1879.



Horlogerie !

Bijouterie !

CHEZ

E JACOT.

L'on trouvera toujours un beau choix de MONTRES D'OR ET D'ARGENT DE PREMIERE QUALITE

Ainsi qu'une grande variété de

BIJOUX FINS

TELS QUE

Chaines d'Or pour Messieurs et Dames (Setis), Parures, Epinglettes, Boucles et Pendants d'Oreilles, Loquets, etc., etc., en Or, en Jais et en Argent.

Bagues et Jons (Anneaux) de Mariage.

EN DEPOT LES

Fameuses Lunettes Patentées DE

JOHNSON, CONRATH & BLACK & WILSON. SATISFACTION GARANTIE.

E. JACOT,

Importateur de Montres et Bijoux Fins, 151, rue St. Joseph, Québec, 19 mars 1879—1m

PLEUREZ LES MORTS !

(MOURN FOR THE DEAD)

MÉLODIE avec par les anglaises et françaises

(Traduction française de N. LEGENDRE)

Musique de

JULIA ARDOUIN BEAULIEU.

Prix..... 40 centins.

Publiée et à vendre par

A. LAVIGNE,

Importateur de Pianos,

25, rue St. Jean,

(Banque d'Épargne.)

Québec, 22 mars 1879.

Nouvelles Marchandises du Printemps.

Avant l'augmentation des prix causée par le nouveau tarif, nous avons acheté une grande quantité des marchandises ci-dessous :

Etoffes à Robes,

Indiennes nouvelles,

Cotonnades

Bonnetterie,

Etc., etc., etc.

Nous avons aussi reçu par le steamer "Circassian," plusieurs caisses que nous ouvrons aujourd'hui :

Blouses pour Dames,

Franges de Soie,

Boucles en Soie,

Rubans nouveaux,

Gants de Kid,

Et., etc.

AUX ANCIENS PRIX !

FYFE & WRIGHT,

22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 19 mars 1879.

Carte.

LUNDI OU MARDI PROCHAIN,

nous commencerons à montrer nos nouvelles

Etoffes à Robes du printemps et d'été,

ainsi que les Garnitures les plus à la mode

et de couleurs appropriées aux étoffes,

qui nous arrivent par le vapeur Circassian.

Nous profiterons de cette occasion pour inaugurer nos nouvelles salles d'attente,

chambres à ajuster, etc., ainsi que tous les

départements des modes refaits de nouveau,

afin de faciliter aux dames et à l'expédition des affaires.

Nous tenons à faire remarquer à nos pratiques que tout ce qui sera fait à notre établissement

soit dans le Département des Robes, des Manteaux, des Chapeaux, etc.,

ainsi que dans le Département des Tailleurs

ne sortira de leurs départements sans être d'un travail

de première classe et sans contredit aussi bien fini

que sortant des maisons de Paris, de Londres et de New-York.

5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 15 mars 1879.

Cabinet Musical de Needham.

Le soussigné vient d'être nommé Agent pour cet instrument, et a reçu en même temps plusieurs de ces Orgues ingénieuses,

Qui demande chez la personne qui la joue aucune connaissance de la musique.

Simple de construction, et d'un mécanisme très fort,

ces Orgues deviennent rarement en mauvais ordre.

Elles sont incomparables pour les invalides ou autres personnes,

qui aiment la musique, et le prix est à la portée de toutes les bourses.

Veillez entrer et les examiner.

R. MORGAN,

Marchand de Pianos et d'Orgues,

28, rue la Fabrique.

Québec, 14 mars 1879.

A VENDRE OU A LOUER.

L'Établissement de la Grande Rivière

Bianche, Township de Matane, District de Rimouski,

contenant 15 arpents de front, bornés au Fleuve St. Laurent, sur 40 arpents

de long, avec pouvoir d'eau, chaussée, moulin, maisons, granges, étables, boulangerie,

boutique de forge, 200 arpents de terre en culture,

voisin de l'Église paroissiale et du quai du Gouvernement, à une distance de 8 lieues du chemin de fer Intercolonial.

Bonne place de commerce et de pêche. TERMES FACILES.

S'adresser par lettre à l'Hon. U. J. TESSIER, propriétaire, No 70, rue St. Louis,

à Québec, ou à AUGUSTE TESSIER, Avocat, à Rimouski.

1er mars 1879—1m25

ON DEMANDE

DEUX COMMIS expérimentés dans le commerce de Nouveautés, sachant l'anglais et le français

S'adresser à

FLORENT GUAY,

21, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Québec, 18 mars 1879.



Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, 19 AVRIL prochain

INCLUSIVEMENT, POUR LA

Confection et la Pose d'un Appareil Calorifère aux Edifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour Appareil Calorifère."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

15 mars 1879—jd

J. & W. REID,

Manufacturiers de

Papiers, Sacs de Papier, Livres Blancs, etc., etc., etc.,

Nos. 98 et 100, rue St. Paul, Québec.

Papier-Feutre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné, pour les couvertures des maisons.

Papier à Envelopper, gris, brun, drab et maille, de toute grandeur et de toute qualité.

Papier à Imprimer, blanc et de couleurs de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de Papier, faits à la machine, pour épicerie et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à ordre sous le plus court délai.

Importateurs et Marchands de Papier à Écrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encres, enfin de toute sorte de Papeterie.

Le tout vendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J & W. REID,

Nos. 98 et 100, rue St. Paul,

Québec, 18 mars 1879—6m

Société de Prêts et Placements de Québec.

AVIS.

Le cinquième versement de DIX POUR CENT est par le présent demandé, lequel sera payable au Bureau de la Société, le ou avant LUNDI, le 14 AVRIL prochain.

Par ordre,

ROBT. LAROQUE,

Sec.-Trés.

Québec, 13 mars 1879—1m

Compagnie d'Assurance

NORTH BRITISH

ET

MERCANTILE

Contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

CAPITAL : DEUX MILLIONS STERLING.

RISQUE CONTRE LE FEU

AUX PLUS

BAS PRIX POSSIBLES.

Règlement prompt des pertes par ARGENT COMPTANT.

JOHN LAIRD,

AGENT,

113, rue St. Pierre,

Québec, 12 mars 1879—1m

A VENDRE,

A St. Etienne de Beaumont, comté de Bellechasse, à trois lieues et demie de Québec, une magnifique terre de 3 arpents sur 40, avec maison et grange neuve, verges de 9 arpents en superficie, une belle grève à accès facile, sucrerie de 500 érabes en exploitation, vue s'étendant au loin. Une autre terre de 4 arpents sur 28, dont la moitié couverte de belles érabes et le reste en culture. De plus, tous les animaux et instruments l'agriculture servant à la dite terre.

Conditions libérales. Titres incontestables.

S'adresser sur les lieux à M. FERDINAND TURGEON, Propriétaire, ou à J. E. C. PELLETIER, Notaire à Québec, No. 28, rue St. Pierre, Basse-Ville.

18 mars 1879—6sp

MAISON A LOUER.

Une maison à deux étages en brique blanche, avec bow-window, toit français et rez-de-chaussée, située sur la Terrasse Burroughs, qui sera prête pour le 1er Mai.

S'adresser à H. BOLDUC, Notaire, E. G. CANNON, Notaire.

Ou au propriétaire

G. H. BURROUGHS.

Québec, 15 mars 1879.

BUREAU A LOUER.

Ce Bureau de première classe, aujourd'hui occupé par M. Gauthier et Chouinard, au pied de la Côte l'amontagne, Gaz, eau et cabinets d'aisance.

S'adresser à

ROBERT SHAW.

Québec, 6 mars 1879.

MAISON A VENDRE.

Une maison bien finie et en parfait ordre située au No. 38, rue Latourelle, faubourg St. Jean. Cette maison peut servir pour deux logements si on le désire. Il y a une magnifique cour et un beau jardin.

Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire,

No. 38, rue Latourelle,

Ou à H. BOLDUC, Notaire,

Rue St. Jean.

Québec, 21 janvier 1879.

A VENDRE OU A LOUER.

Le magnifique poste d'affaires situé au No. 87, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, ci-devant occupé par M. Blumhart & Cie. Conditions faciles.

S'adresser à la

Société de Prêts et Placements de Québec,

No. 13, rue St. Jacques,

Basse-Ville.

Québec, 24 janvier 1879.

N. O. RUEL,

PEINTRE,

Rue St. Ours, près de la Rue Oray,

QUÉBEC.

Grâce ses plus sincères remerciements à ses amis et au public du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. En sollicitant de nouveau leur patronage, il tient à les informer qu'il est en demeure d'exécuter toute espèce d'ouvrage en peinture, tels que: Peinture unie, Peinture à l'eau, Imitation en tout genre, Pose de la Tapisserie, Enseignes, Epitaphes avec inscriptions gravées ou peintes. Vitrage, etc., et ce à des prix très-modérés.

Québec, 6 mars 1879—1m



Chemin de Fer du Gouvernement Provincial.

PONTS DES CHAUDIÈRES ET SES APPROCHES.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'Hon. H. G. Joly, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16, rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI, 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, dans la Cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canada Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16, rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après Jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un chèque de mille piastres, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission.

Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX. PETERSON,

Ingénieur du Gouvernement.

Québec, 12 mars 1879.